



Extrait de la « Revue de l'ACPR » numéro 26 (janvier - février 2016) **Rubrique études**

L'ACPR a organisé en 2015 un exercice de préparation à Solvabilité II dans le cadre d'une orientation (guideline) de l'EIOPA(1). Les données remises par les organismes et groupes concernés comprenaient à la fois les états quantitatifs de remises, tant individuels que consolidés, ainsi qu'un rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité(2). Un exercice supplémentaire d'évaluation interne des risques, dans des scénarios prédéfinis, était également demandé aux organismes, afin d'analyser les conséquences possibles de la situation actuelle de taux d'intérêt durablement bas (et en baisse continue durant l'année 2014).

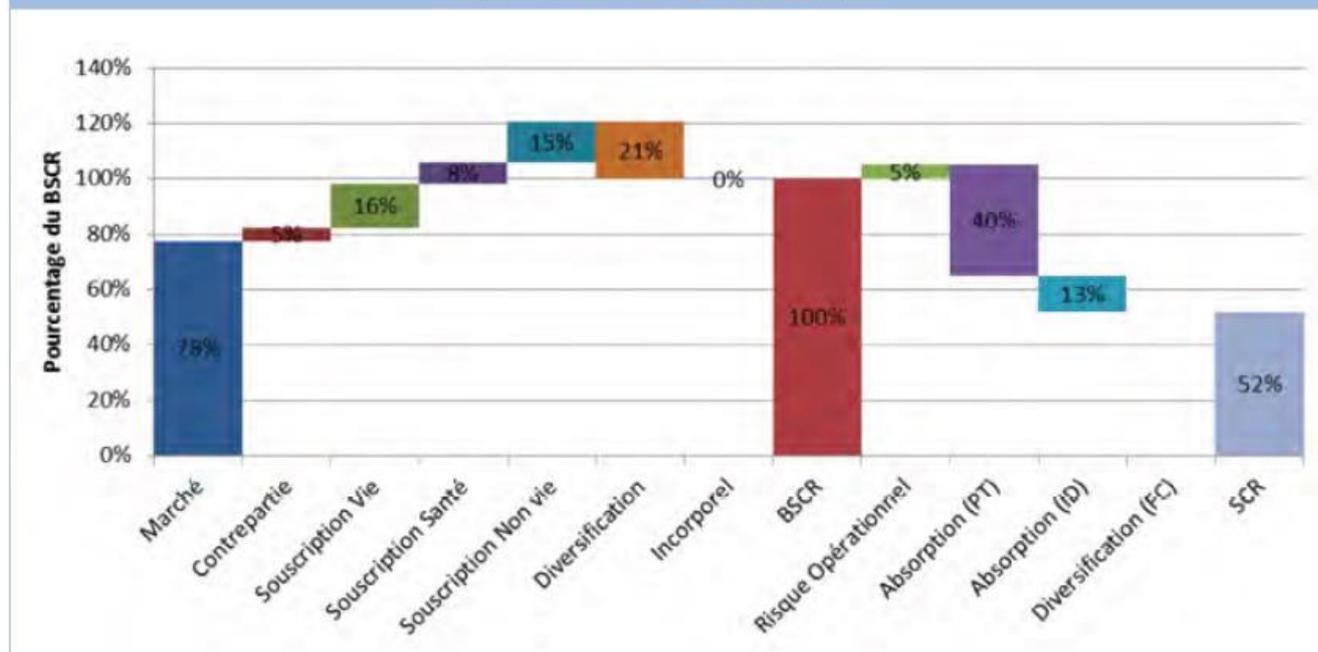
500 organismes ont remis des états quantitatifs, ce qui a permis de couvrir de manière satisfaisante le marché français de l'assurance. Les résultats reçus ont confirmé la nette amélioration de la préparation générale des organismes, sur les trois piliers du régime Solvabilité II. Le bilan prudentiel évalué selon la valorisation Solvabilité II présente une structure globalement stable, qui permet de faire ressortir un actif net agrégé de 10 % du total d'actif. Si l'on considère l'ensemble des fonds propres, on constate qu'ils sont très majoritairement constitués d'éléments de la meilleure qualité. De plus, la couverture des exigences de solvabilité est largement assurée sur l'ensemble du marché, avec un taux médian de couverture du capital de solvabilité requis(3) de 260 %. Cette exigence de capital est calculée par une modélisation des différents risques auxquels sont soumis les organismes d'assurance. Le risque de marché représente environ 80 % du SCR de base agrégé sur l'ensemble du marché. On peut cependant noter que le mécanisme d'absorption des pertes par les provisions techniques représente un élément important d'atténuation du risque.

L'examen des rapports ORSA fait ressortir une nette amélioration de la qualité de la préparation à Solvabilité II. Concernant la gouvernance, on constate une implication accrue des instances dirigeantes et une meilleure appropriation de la démarche d'évaluation interne des risques. Sur un plan plus technique, bien que les différentes évaluations prospectives demandées par l'ACPR soient mieux couvertes (exhaustivité et qualité des scénarios testés), on recense néanmoins un certain nombre d'axes d'amélioration. Leur prise en compte doit conduire à l'utilisation de ce rapport non seulement comme une information à destination du superviseur, mais également comme un outil interne stratégique de pilotage des organismes.

Un exercice complémentaire à l'ORSA demandait aux organismes d'assurance d'examiner à moyen terme, sous des scénarios prédéfinis, l'évolution de leur solvabilité, leur équilibre financier et le respect des exigences réglementaires. Deux scénarios ont été envisagés : d'une part le maintien jusqu'en 2019 d'une situation d'inflation négative et de taux très bas, voire négatifs, d'autre part un scénario de maintien de taux bas durant trois ans, suivi d'une remontée brutale des taux d'intérêt et de l'inflation en 2018. Cet exercice a fourni l'occasion, aux organismes d'assurance et à l'ACPR, d'appréhender la nécessité, et la difficulté, d'affiner les techniques de projection du bilan et de la solvabilité dans le cadre du référentiel Solvabilité II. Le second scénario nécessite en particulier une grande rigueur pour assurer la cohérence des hypothèses de modélisation retenues dans le cas d'une remontée rapide des taux. L'ACPR souligne que le marché doit encore progresser dans la réalisation et l'appropriation des résultats de tels exercices et considère qu'une partie non négligeable des organismes n'a pas suffisamment pris la mesure des impacts auxquels ceux-ci pourraient avoir à faire face.

Retrouvez l'« Analyse de l'exercice 2015 de préparation à Solvabilité II » dans la [revue Analyses et Synthèses, n°56, décembre 2015.](#)

DÉCOMPOSITION DU SCR POUR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES PARTICIPANT À LA COLLECTE



1. EIOPA : European Insurance and Occupational Pensions Authority, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.

2. Évaluation interne des risques et de la solvabilité : Own Risk and Solvency Assessment, ORSA. 3. Capital de solvabilité requis : Solvency Capital Requirement, SCR.